



UNION EUROPEENNE
Délégation de l'Union européenne
en République libanaise

Beyrouth, 23 mars 2012

Déclaration locale de l'UE sur la situation des travailleurs migrants au Liban

La Délégation de l'Union européenne a fait la déclaration suivante avec l'accord des Chefs de Mission de l'UE au Liban :

"La Délégation l'Union européenne regrette profondément la mort tragique de Mme Alem Dechassa, une travailleuse migrante d'origine éthiopienne, et présente ses condoléances aux proches de la défunte. Nous appelons les autorités libanaises à enquêter pleinement sur les circonstances dans lesquelles des actes de violence à l'encontre de Mme Dechassa et des violations de ses droits ont été commis. Nous appelons aussi à ce que les responsables soient traduits en justice.

La mort de Mme Dechassa met, une fois de plus, en évidence l'urgente nécessité d'améliorer les mécanismes de protection et le cadre juridique régissant les droits des travailleurs migrants au Liban.

La Délégation de l'UE exhorte les autorités libanaises à assurer une protection juridique adéquate à tous les travailleurs migrants et à élaborer et à mettre en œuvre des politiques efficaces qui garantissent les droits des travailleurs migrants à tout moment. Les récurrentes pratiques discriminatoires doivent être revues

La Délégation de l'UE et les Etats membres de l'UE apportent une aide substantielle pour contribuer à l'amélioration de la situation des travailleurs migrants au Liban, au niveau politique, et à travers l'appui aux organisations de la société civile impliquées dans la promotion et la protection des droits des travailleurs migrants".